



Regnéville-sur-Mer

#Le mot du maire

2017, une année de transition

La nouvelle Communauté de Communes, Coutances Mer et Bocages (CMB) existe depuis le 1^{er} janvier 2017. C'est une très grosse machine réunissant 64 communes et près de 50 000 habitants. Les compétences sont nombreuses et il convient de tout ajuster pour que tous les services aux habitants continuent à être rendus sans engendrer d'impôts supplémentaires. Une gageure difficile car c'est dans l'ancienne Communauté de Communes de Montmartin-sur-mer qu'il y avait le plus de services.

Deux compétences sont particulièrement compliquées :

- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a été décidé pour l'ensemble du territoire de la CMB. Il ne sera pas finalisé avant au moins 4 ou 5 ans et cela va poser de nombreux problèmes à Regnéville car nous ne pouvons pas facilement appliquer les Règles Nationales d'Urbanisme. Nous avons le risque de tomber dans des failles réglementaires qui, d'une part ne nous protégeront pas de constructions sans rapport esthétique avec notre village et d'autre part ne permettront pas un rajeunissement de la population par un développement mesuré de notre démographie.
- La compétence assainissement devrait être reprise par la CMB le

plus vite possible sans attendre la date obligatoire du 1^{er} janvier 2020. C'est une très bonne décision car nous constatons depuis plusieurs années une dégradation de la qualité des eaux de mer qui entraîne ou risque d'entraîner sur une partie de notre littoral l'interdiction de la pêche à pied, l'interdiction des baignades de mer et l'interdiction de vente des coquillages élevés par les ostréiculteurs et les mytiliculteurs. Pour ce qui intéresse Regnéville, nous nous félicitons donc des décisions prises de raccorder, à l'assainissement collectif, environ 150 habitations supplémentaires. Ces travaux devraient être achevés fin 2018 – début 2019.

Je voudrais ici saluer l'aide de la CMB pour maintenir ouvert le musée maritime de juillet à novembre. Le département s'est engagé à remplacer la partie chaux du musée par un parcours explicatif de la fabrication de la chaux avant le commencement de la saison 2018. Il me reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bernard Malherbe

Vœux du Maire

Vendredi 5 janvier, à 18h,
à la salle des fêtes.

Bienvenue à toutes
et à tous !

Bulletin n°49 - Décembre 2017

Sommaire

Échos des commissions municipales	p. 2-6
Un peu d'histoire...	p. 7
Échos des associations	p. 8-9
La page des conseillers d'opposition	p. 10
Notre environnement	p. 11
Infos-Mairie	p. 12

zéro phyto

Depuis 2009, la commune s'était engagée dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, un choix évident pour le respect de la santé des agents municipaux, des Regnévillais et le respect de l'environnement.

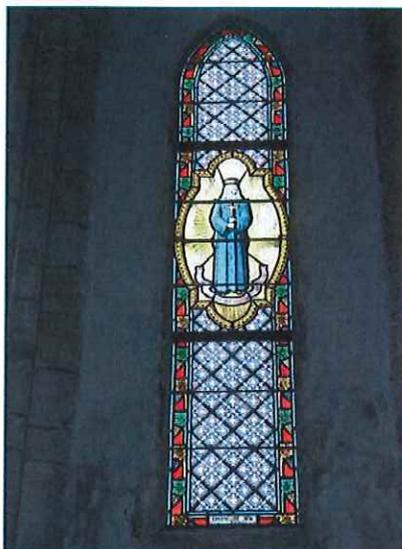
Depuis 2013, grâce à l'achat de matériel adapté, en particulier l'achat cette année d'un désherbeur thermique financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau, au changement de quelques revêtements, et à la vigilance des employés municipaux, la commune n'a plus utilisé de traitements chimiques sur l'espace public, excepté dans les cimetières.

Depuis le début de l'année, le « zéro phyto » concerne tous les espaces publics de la commune, y compris le cimetière. Nos pratiques devront continuer à évoluer, il nous faudra être tolérant vis-à-vis des quelques herbes dites « indésirables ». Merci d'aider la commune dans cette démarche en vous interdisant de traiter l'espace public devant chez vous.

Directeur de publication : Bernard Malherbe, maire
Responsable de la communication : Joël Costantin
Rédaction : Bernard Malherbe, Joël Costantin, Jacky Besnard,
Sylvain Hardy, Maryvonne Mazure, Daniel Delaplace,
Séverine Hédouin, Gilles Panier
Mairie de Regnéville : mairie-regneville@orange.fr
PAO & Impression : Imprimerie Marie

Point sur les travaux

Les travaux qui ont été réalisés en 2017 :



- Église de Regnéville : après la toiture rénovée l'année dernière, c'est le remplacement des vitraux qui a été effectué cette année.
- Église d'Urville : toute la zinguerie a été refaite, et l'enduit intérieur à la chaux vient d'être achevé.
- Voierie : profitant d'un chantier effectué à proximité par la communauté de commune, la route de la Rousserie a bénéficié d'un nouvel enrobé.
- Pour rappel, un nouveau parking a été aménagé derrière la mairie, à Grimouville.

Les travaux en cours ou à venir très prochainement :

- Rénovation de certaines menuiseries et éléments sanitaires du camping, baie vitrée du local d'accueil et changement des éviers avec accessibilité handicapés.
- Sécurisation de l'installation électrique dans l'église de Grimouville.
- Constructions de toilettes attenantes à la salle des mariages.
- Rénovation de la partie toit terrasse de la salle des fêtes
- Réfection voirie, et ajouts de 8 places de parking au lotissement de la Campagnette.
- Enfouissement des réseaux route de la mare.

Assainissement

Après avoir pris un léger retard, le projet d'extension du réseau d'assainissement sur Urville, Incleville et Le Prey, est en voie de finalisation. L'appel d'offre est prévu en janvier, pour un choix des entreprises en mars. Le début des travaux est attendu en juin 2018.

En parallèle du déroulement du projet, une révision, à la marge, du plan de zonage est à l'étude pour raccorder des habitations à proximité du réseau, et dont les habitants souhaitent un raccordement sur le collectif.

A noter :

Dernièrement, notre station a fait l'objet de contrôles bactériologiques qui se sont révélés satisfaisants. La station n'a aucun effet polluant sur l'environnement.



Stationnement des camping-cars

Afin de limiter le stationnement et les comportements abusifs de quelques camping-cars sur la commune, la municipalité a dans un premier temps mis en place 2 panneaux rappelant aux usagers les règles de l'accueil et du stationnement à Regnéville. Ces panneaux sont situés sur le parking face au restaurant Le Jules Gommès, et le parking derrière le château. Cette réglementation relève des codes de la route, de l'urbanisme, et du code général des collectivités locales, ainsi que de la circulaire ministérielle du 19 octobre 2004. Elle se résume ainsi : n'ayant pas d'aire d'accueil spécifique pour les camping-cars, il est impossible d'interdire le stationnement dans les espaces réservés aux véhicules classiques sous peine de discrimination.

Expérimentation végétalisation des cimetières

Accompagné par FLORYSAGE (Association régionale de valorisation et d'innovation pour l'embellissement du cadre de vie) organisme conseil auprès des collectivités, la commune a choisi de mener une expérimentation de végétalisation sur une partie du nouveau cimetière de Grimouville.

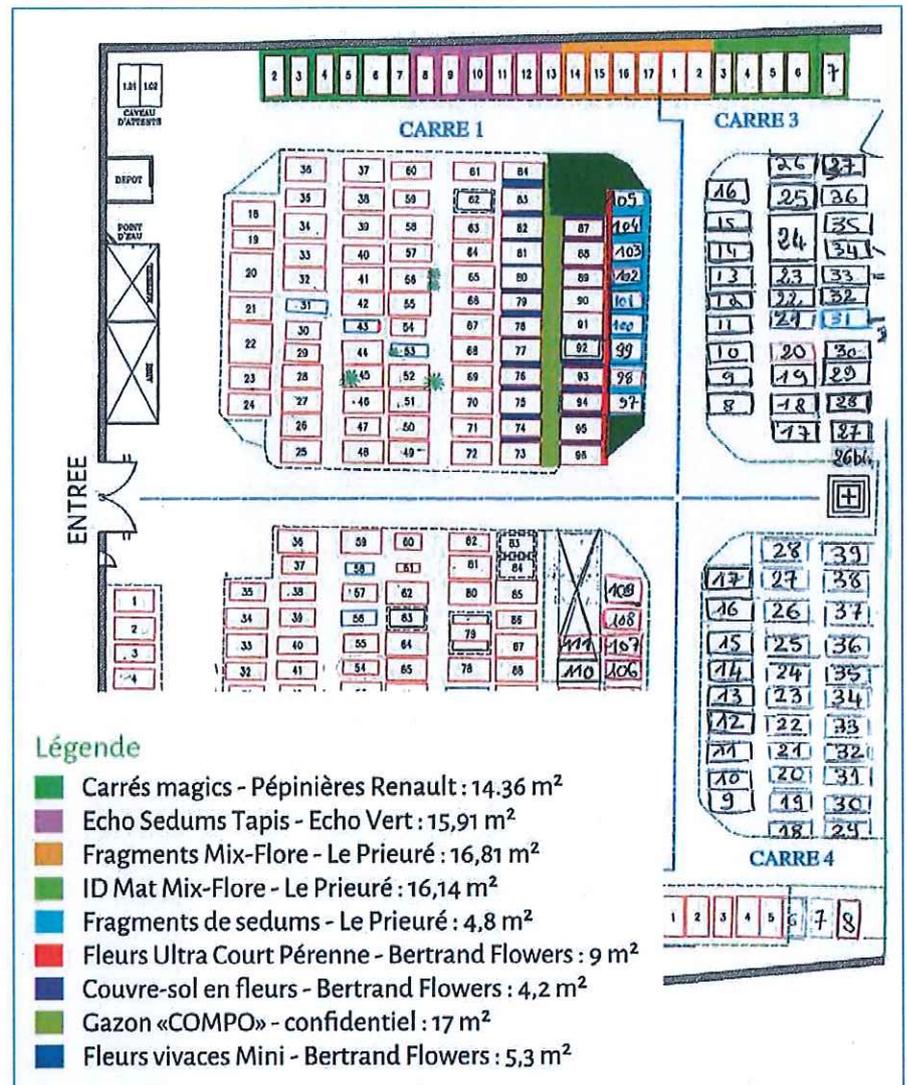
L'objectif est simple, végétaliser pour moins désherber, mais aussi pour rendre ce lieu plus attrayant et moins minéral. Des tests de végétalisation (différents couvre sol) seront installés sur une partie du cimetière. Cela nous permettra dans le futur de choisir la meilleure technique, capable de diminuer la charge désherbage de nos cimetières. Même si les employés communaux veillent à la propreté de ces lieux, il est cependant probable que quelques touffes d'herbes apparaissent entre deux nettoyages. Il faudra nous y habituer. Il n'est pas interdit d'arracher par vous-même certaines plantes indésirables à proximité des tombes de vos défunts.

De nombreuses agglomérations, villes et villages ont déjà fait la même démarche, avec succès. Il nous faut maintenant apprendre à regarder notre cimetière différemment et accepter que la nature y ait quelques droits qui ne nous nuisent pas.

Pour les personnes ayant des défunts dans la zone d'expérimentation, et pour le bon déroulement de celle-ci, merci de mettre vos potées fleuries sur les pierres tombales afin de libérer l'espace à végétaliser, et de ne pas laver les pierres à l'eau de javel.

Nous vous remercions par avance de réserver un accueil bienveillant aux essais expérimentaux de FLORYSAGE mis en place pour une durée de 3 ans, qui vont dans le sens d'une amélioration de notre environnement et de la préservation de notre santé.

Quelques cimetières référents : Cherbourg-Octeville et Louvigné du désert dans La Manche ; Ifs et Cheux dans le Calvados.



Urbanisme

Enfin la zone artisanale sort de terre !



Petit rappel : Le Permis d'Aménager a été signé par l'ancienne municipalité le 25 juillet 2013 et validé par l'Architecte des Bâtiments de France, la DDTM et la direction départementale des services d'incendie, et l'agence technique départementale de Coutances. Les travaux d'aménagement, permettant la réalisation de trois parcelles réservées à des activités artisanales, n'avaient pas été réalisés tant que le terrain n'était pas rendu libre de toute occupation.

C'est chose faite ! Les infrastructures sont réalisées. Deux permis de construire ont été délivrés et sont d'ailleurs affichés sur le site.

La précédente municipalité ainsi que la majorité municipale actuelle ont jugé utile d'offrir aux artisans du bâtiment la possibilité de s'installer sur la commune de Regnéville, particulièrement riche en patrimoine immobilier.

Plusieurs autres artisans ont fait parvenir en mairie des demandes d'implantation sur cette ZA, auxquelles il n'est pas possible de répondre favorablement pour l'instant, puisqu'elle fait l'objet de plusieurs procès. En effet, des riverains et une association contestent la validité de cette zone en invoquant la « loi littoral ». Le tribunal est saisi et la procédure pourrait entraîner plusieurs mois voire plusieurs années de blocage.

Quoi qu'il en soit, les documents d'urbanisme de la commune sont amenés à changer prochainement. La Communauté de communes Coutances Mer & Bocage ayant opté pour un PLU intercommunal, le périmètre de la zone artisanale devrait être repris à l'identique de ce qu'il était dans l'ancien PLU de Regnéville, les juges ne l'ayant pas contesté.

Ce PLU a pris du retard dû à la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 et il n'est pas impossible que Regnéville soit temporairement soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Dans le RNU, les autorisations d'urbanisme en matière de zone économique sont délivrées par le Préfet, naturellement très attaché au dynamisme économique de sa région administrative.

En France, il faut en moyenne une douzaine d'années pour implanter une éolienne et une dizaine d'années pour remplir une zone artisanale. Les recours en tous genres deviennent la règle et Regnéville n'y échappe pas ! Soyons patients...



Vie communale

Le musée de Regnéville



En tout début d'année 2017, le conseil départemental de la Manche (CD50) a décidé, sans concertation et pour des raisons budgétaires, la fermeture du bâtiment abritant l'exposition sur la chaux (1^{er} étage) et l'exposition maritime (au rez-de-chaussée).

Devant la mobilisation locale, menée en partie par Regnéville Maritime, et grâce à la volonté du conseil municipal, le CD50 a proposé une autorisation d'occupation temporaire (AOT) à la commune afin de maintenir l'ouverture au public du musée maritime.

Le conseil municipal de Regnéville a accepté de signer cette AOT pour un an, renouvelable deux fois, et s'est par là-même engagé à recruter le personnel nécessaire pour l'accueil du public et l'entretien des locaux du musée du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017, avec l'aide de la communauté de communes Coutances, Mer et Bocage qui finance 2/3 des frais de personnel. La commune assume également la gestion administrative du musée.

Au total, 6300 visiteurs y sont venus de juillet à novembre et ont exprimé leur satisfaction sur plus de 60 pages du livre d'or.



En ce qui concerne le devenir de la partie musée de la chaux, le département a prévu son redéploiement sur le parc extérieur du site, accessible gratuitement et en déambulation libre. Un parcours piétonnier viendra compléter ce dispositif en reliant le site des fours à chaux à celui du château de Regnéville. Les travaux d'aménagement devraient être terminés en début de saison 2018.

En lieu et place du musée de la chaux (1^e étage), une résidence d'artistes est en cours de réalisation et devrait ouvrir début 2018.

Quant à la partie musée maritime, elle pourrait rester accessible in situ encore un ou deux ans, puis être déplacée dans l'enceinte du château de Regnéville dans 5 ou 6 ans, si l'argent nécessaire est réuni par le département pour réaliser les travaux indispensables à cette installation.

Prochainement, le conseil municipal devra se prononcer sur le renouvellement de cette AOT. Sa décision dépendra de la concertation promise par le CD50 dans l'élaboration du projet global de restructuration et de rénovation du musée et du château.

Bilan de la saison estivale

Une petite sortie, ça vous dit ? Telle est la phrase appropriée pour parler de Regnéville, de la qualité et du nombre des animations qui y sont proposées, tout au long de la saison, dans un climat toujours plus accueillant. La sortie détente au marché, tous les vendredis soirs de l'été, en groupe et en famille, dans la cour du château, un site idéal pour recevoir de nombreux commerçants proposant des produits du terroir. Venir et partager un repas champêtre... en musique !

La balade du 27 juillet sur Regnéville, qui a rassemblée 167 marcheurs qui ont pris conscience de la beauté du site, de son patrimoine, en même temps que des atouts et de l'intérêt de la marche !

Le forum des associations, le 1^{er} septembre, qui a proposé des animations et activités variées.

Qu'elles soient artistiques, sportives, culturelles ou manuelles, elles permettent rencontres et temps forts.



#Échos des commissions municipales (suite)

Vie communale (suite)

Semaine Bleue : la semaine des retraités et personnes âgées.

Cette manifestation s'adresse à tous les retraités de la communauté de commune Coutances, Mer et Bocage (CMB). Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser des animations, qui permettent de créer des liens entre générations, en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « aînés » dans notre société.

Le mercredi 11 octobre, la commune de Regnéville a elle-même participé à l'organisation d'une après-midi intergénérationnelle. Deux randonnées étaient proposées : une courte avec la visite des fours à chaux et une grande d'environ 8 km, toutes deux suivies d'un goûter à la salle des fêtes. Une exposition sur les oiseaux et un atelier vannerie étaient à découvrir sur place.

Noël des enfants

Le 2 décembre, la commune de Regnéville-sur-Mer a offert une séance de cinéma à la trentaine de jeunes Regnévillais rassemblés au cinéma d'Hauteville. Ils ont pu assister, selon leurs âges aux films "Myrtille et la lettre au Père Noël" ou "Coco".

Le Père Noël, les bras chargés de belles et bonnes surprises (offertes par Art et loisir en Siègne) est venu rencontrer les enfants lors d'un goûter en fin d'après-midi.

CCAS

Le repas des aînés

Le samedi 4 novembre dernier, 86 personnes ont répondu à l'invitation du CCAS et de la commune pour le traditionnel repas des aînés. Le centre PEPS de Montmartin a été choisi pour les accueillir et les restaurer. Les plus âgés se sont retrouvés à la table du maire et se sont vus offrir un joli bouquet de fleurs pour les femmes et une bouteille de vin pour les hommes. Le chanteur et guitariste, François Corvelec a animé ce moment de convivialité apprécié par tous.



Ateliers PEPS EUREKA

Un atelier mémoire a été mis en place par la municipalité en partenariat avec le CLIC du coutançais (Centre Local d'Information et de Coordination) en mars dernier. 10 séances animées par Mme Chauvet de l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) se sont déroulées tous les jeudis à partir du 23 mars, salle de l'amitié. Dix-huit participants dont onze Regnévillais ont apprécié les échanges et la qualité des supports utilisés et ont exprimé le souhait de participer prochainement à de nouveaux ateliers : équilibre, nutrition et sommeil.

Le camping municipal de Regnéville-sur-mer

Le camping de Regnéville fut créé au tout début des années 50 sur des terrains appartenant à la SNCF qui avait pris le relais en 1938 de la Compagnie de l'Ouest, société qui exploitait la ligne de chemin de fer Orval-Regnéville sur mer jusqu'à sa faillite*. Le 24 juillet 1952, le Syndicat d'Initiative prend naissance avec comme premier président Monsieur Hommet alors maire de Regnéville. L'association assure dès lors l'accueil du camping, et ce sont ses membres qui planteront les peupliers le long des Sablons. Le camping s'agrandira l'année suivante de la partie située au sud de la gare. En juillet 1955, c'est le grand toboggan -disparu il y a une dizaine d'années- qui est acheté par l'association qui aménage également un terrain de jeux face au café l'Escale. Le 21 février 1959, le conseil municipal décide d'acheter l'ancienne gare ainsi que les terrains l'entourant afin d'éviter la construction de maisons sur la bande littorale, et d'y maintenir le camping. A cette époque, c'est Monsieur Anne, le propriétaire de L'Escale, qui est chargé de donner les autorisations de camper mais les campeurs doivent venir équipés d'une faucille pour couper l'herbe avant de piquer leur tente !



Une carte postale représentant le camping au début des années 60.

Le 26 mars 1960, la poste ouvre dans le bâtiment de la gare et le 3 mai le terrain est nivelé afin de faciliter l'installation des campeurs. Un terrain est recherché par le Syndicat d'Initiative pour construire la salle des fêtes, qui est toujours en face du camping aujourd'hui rue du Port, des tamaris sont plantés, une demande de classement est déposée et le camping obtient sa première étoile. L'eau « sous pression » est bientôt amenée et des toilettes sont installées. En mai 1962, une allée, baptisée « Allée Grandin », est aménagée en prolongement de la rue Le Breuil : on peut toujours voir la borne en granit offerte par M. Sébire (dixit Richard Elie) qui marque le passage dans le camping et permettait aux Regnévillais d'accéder aux escaliers qui descendaient jusque sur la plage ! Comme l'atteste une délibération de 1967, le conseil municipal confronté à la difficulté de recruter un régisseur et vu le nombre réduit de campeurs, décide d'accorder la gratuité du camping.

Ce n'est qu'en 1972 que deux douches sont créées... mais elles seront froides ! La même année, le conseil municipal



Rassemblement de caravanes et voitures de collection sur le camping le 15 août 2017.

choisit de donner la gérance du camping au Syndicat d'Initiative afin de rembourser les frais d'aménagement du terrain, un bail est alors confié à l'association. En juillet, une visite du nouveau pavillon sanitaire a lieu. La salle des fêtes est agrandie en 1976 pour y installer un bureau pour le camping et des douches. Deux ans après, la mairie accorde une garantie à un emprunt contracté par le Syndicat d'Initiative pour différentes améliorations de la salle des fêtes dont le chauffage et l'isolation, en particulier phonique.

En 1987, l'électricité est amenée sur une partie du terrain de camping, mais ce n'est qu'en 94-95 que les campeurs disposeront de l'eau chaude à condition d'avoir des jetons. La traversée de la route étant jugée dangereuse pour les campeurs se rendant à la salle des fêtes, un local est construit en 1999 au sud du terrain avec un deuxième bloc sanitaire grâce à des subventions du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Le 19 février 2002, le camping reçoit sa deuxième étoile « Tourisme » pour 62 emplacements.

Depuis le 1^{er} juillet 1998, Michèle Massart, gérante du café-épicerie L'Escale et présidente du Syndicat d'Initiative, disposait d'un bail emphytéotique de 18 ans qui arrivait à échéance le 30 juin 2016. Dans l'attente d'un nouveau projet municipal pour le camping, une convention annuelle, renouvelable deux fois, a été signée entre elle et la mairie. Nombreux sont les Regnévillais attachés au camping, mais plus nombreux encore sont les promeneurs, touristes, campeurs de passage ou fidèles de longue date, à apprécier le charme de cet endroit qui offre une vue unique sur le havre et la pointe d'Agon. Certains viennent même depuis l'autre rive de la Sienne et les communes limitrophes pour profiter de ce cadre exceptionnel et d'un camping à l'ambiance familiale. Remercions les bénévoles du Syndicat d'Initiative et les municipalités successives qui ont su préserver notre camping depuis si longtemps !

Maryvonne Mazure

*Le Viquet 2003 -N°141- Article de Michel Delafosse

Remerciements à Michèle Massart pour les informations recueillies dans les comptes-rendus de réunions du Syndicat d'Initiative qui ont permis de réaliser ce rapide historique du camping.

Hommage à Georges Esnol



Georges nous a subitement quittés le 13 mai 2017. Né à Urville en 1936, il aimait son village avec passion. Il avait notamment plaisir à faire

visiter l'église d'Urville. Impliqué dans la vie du village, il participa à la fondation de la salle de l'Effort. Il fut président des anciens combattants dans les années 1980. En 2005, il fonda l'association ASEUPE, pour aider à la restauration de l'église d'Urville et du patrimoine environnant. Sous son impulsion, différentes actions furent engagées pour récolter des fonds. L'ASEUPE est aujourd'hui porteuse de la souscription pour la rénovation des 3 églises.

Regnéville Maritime

La septième saison d'animations de l'association a connu une affluence record. Malgré un nombre réduit de spectacles vivants c'est au total près de 12 000 personnes qui sont venues visiter la vingtaine d'expositions artistiques et thématiques proposées à la conciergerie du château et dans les deux salles de l'aile ouest. A titre d'exemple, la belle exposition d'objets cartes et photos sur « Chausey et la pêche » qui s'est tenue de fin juillet à début août dans les deux salles de l'aile ouest a accueilli 1300 visiteurs. Comme les années passées les expositions d'arts ont offert une grande panoplie de travaux d'artistes talentueux (portraits, sculptures, paysages, photographies). Ces expositions artistiques ont aussi été des temps très conviviaux de rencontres et de découvertes. Les trois apéro concerts de l'été variant jazz et chansons françaises avec les groupes « Gravité Zéro », « 22 V'la les filles » et « La route des airs » ont eux aussi été très appréciés. Au total, ils ont attiré plus de 1000 personnes dans la cour du château.



Enfin, le spectacle jeune public animé cette année par de talentueux marionnettistes de la compagnie Drolatic Industry a ravi les enfants du centre de loisirs et les familles venues y assister.

Le seul point négatif de cette belle saison 2017 est que contrairement aux années passées, les portes du château, qui n'avaient été ouvertes que début juillet avec nos expositions de l'aile Ouest, se sont refermées à leur fermeture soit dès le 3 septembre avec près d'un mois d'avance, alors que de nombreux touristes étaient désireux d'y accéder.

La société de chasse

► Le président de la société de chasse de Regnéville-sur-mer, Hervé Charbonnet a réuni 150 convives lors du repas annuel du dimanche 5 mars (nombreux lots ont été proposés lors de la tombola).

Le vendredi 8 septembre, l'assemblée générale a permis de réunir propriétaires terrien et chasseurs. Deux nouveaux arrivants, ayant obtenu récemment leur permis de chasse, se sont vus offrir leur carte de sociétaire pour la saison 2017/2018 et rejoignent ainsi le groupe des chasseurs de Regnéville qui passe au nombre de 21.

Sur le territoire de Regnéville, la chasse est ouverte les dimanches et fêtes à compter du 24 septembre jusqu'au 7 Janvier qui suit. La chasse au lièvre quant à elle n'est autorisée que 4 dimanches lors de cette période. Huit battues ont permis cette année de réguler les nuisibles : renards et ragondins.

Enfin, les élections pour le renouvellement du tiers sortant au sein du bureau ont réélus messieurs Besnier, Helye et Pigaux.

ASEUPE

► Suite au décès de notre président fondateur, Georges Esnol, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 10 août 2017. Lors de l'assemblée, le conseil d'administration a été renouvelé. Six membres ont été élus : Martine Guibal, Claude Redier, Mary- France Le Moucheux, Christiane Delahaie, Dany Dupré, Patricia Esnol- Dupré. Lors du premier conseil d'administration du 22 septembre, le bureau de l'association a été formé comme suit :

- Présidente : Patricia Esnol-Dupré
- Secrétaire : Dany Dupré
- Trésorière : Christiane Delahaie.

La nouvelle équipe remercie pour leur investissement Mme Andrieu, Mme Bouvier et Mme Bréger.

Club Nautique Regnévillais

Le Club Nautique Regnévillais est une association type loi 1901 qui gère une centaine de mouillages occupés par des propriétaires. Cette activité permet à la baie de maintenir son caractère ancestral de port maritime.

► 16 juin, Rassemblement du donjon

Le rassemblement du donjon regroupe les trois clubs nautiques de la baie de sienne (Agon, Montmartin et Regnéville) pour un parcours de voiliers entre trois bouées dans la baie. L'occasion pour tous de naviguer en groupe, de se comparer, et pour le public de s'imaginer ce qu'était l'activité de la baie du temps de la marine à voile.



#Échos des associations (suite)

Regnéville pour tous

► Une douzaine de personnes qui se sentent isolées reçoivent les visites de bénévoles de *Regnéville pour tous*. Si vous avez dans votre entourage ou votre voisinage des personnes qui pourraient éventuellement être intéressées par ces visites à domicile (personnes âgées, ou handicapées, ou éloignées de leur famille), laissez un mot à la Mairie (CCAS). Nous les contacterons pour leur présenter la charte de ces visites.

► Toujours dans le cadre de la convivialité, soyez les bienvenus aux ateliers-jeux du vendredi après-midi salle de l'Amitié à Grimouville !



► Roundup - Glyphosates - Pesticides...

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics ont laissé croire que ces produits ne représentaient aucun danger. Il aura fallu attendre la démonstration des laboratoires indépendants comme le CRIIGEN pour comprendre que Le Roundup est un poison. En 2014 le Pr Sultan lançait un cri d'alarme : « Nous empoisonnons les générations futures ». Pourtant, nous observons des dizaines d'hectares traités au Roundup dans notre commune comme dans les communes avoisinantes. Comment sortir de ce système dangereux pour tous ? Quelles solutions mettre en œuvre ?

Les pollutions de notre environnement, telle que celles de la Sienne, sont multiples. *Regnéville pour tous* organisera en 2018 une conférence débat sur ces graves sujets.

Houle Ma Poule

L'association accueille chaque dernier jeudi du mois, de 20h30 à 22h30 à la salle des fêtes, danseuses et danseurs même débutants autour d'un atelier suivi d'un mini bal, pour découvrir et pratiquer les danses traditionnelles des régions de France d'une façon festive.

Adhésion association 25 €. Hors adhésion, 4 € l'atelier.



le groupe d'animation musicale

Art et Loisir en Sienne

► La journée des jardins
L'association Art et Loisir en Sienne renouvelle la journée des jardins, elle aura lieu le dimanche 3 juin 2018. Une réunion préparatoire sera organisée afin d'optimiser cette journée et recueillir les inscriptions.



► Le Café Tricot

On papote on tricote.... et on brode aussi. Elles sont étonnantes les tricoteuses ; un pull, un bonnet, des chaussons, un châle, toutes les semaines on découvre leurs magnifiques réalisations.

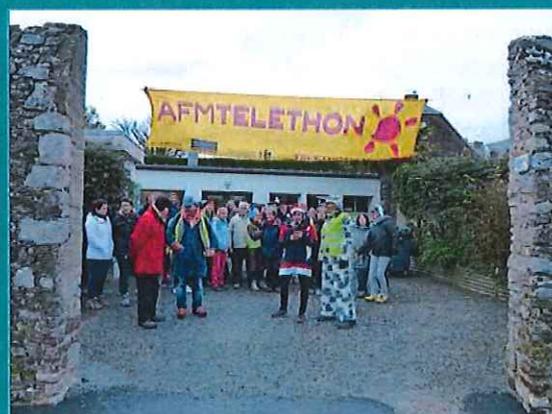
Détente, bonheur, toujours aux rendez-vous du « Café Tricot » le mardi et le jeudi à 14h au bar L'Escale.

Informations et inscriptions au 06 67 95 87 84, ou sur place.



1^e édition du Téléthon à Regnéville

C'est l'histoire d'une bande de copains cheminots, qui a décidé d'offrir cette soirée festive du 9 décembre 2017, au profit du Téléthon. Deux marches étaient organisées à travers les routes et les chemins de Regnéville. 130 marcheurs répartis sur ces deux balades, heureux de se retrouver à la salle des fêtes où l'animation bat son plein : musique, danse, restauration et buvette... l'ambiance est là et les 2373,90 € réunis illustrent bien cette soirée Téléthon réussie... promesse d'une nouvelle édition pour 2018 ! Un grand merci à tous nos partenaires, aux bénévoles, aux musiciens, aux danseurs et à vous tous qui avez contribué au succès de cette première édition.



« Aménager pour demain/Réflexion pour les bourgs et les campagnes » par Valérie Jousseaume

Le constat de départ : les villes n'absorbent plus de populations au titre de l'exode rural. Ce sont désormais les campagnes qui vivent de l'apport migratoire. **Comment s'explique cette « inversion démographique » ?**

Parce que les jeunes ont compris que la qualité de vie est meilleure en Province. Pour pouvoir attirer ces jeunes, il importe donc de comprendre leurs attentes. Ces jeunes sont dans l'imaginaire des vacances et choisissent donc en conséquence des cadres de vie qui font rêver.

D'où l'opportunité pour les élus -pour autant qu'ils veuillent attirer ces jeunes- de :

- percevoir le territoire comme un cadre de vie...
- et de leur proposer un cadre de vie en résonance avec cet idéal touristique...

La qualité des eaux littoral

Voilà un dossier essentiel aux enjeux multiples : enjeu de notre qualité de vie au quotidien, enjeu économique de poursuite des élevages animaux, des activités d'ostréiculture et de mytiliculture si présentes sur nos côtes. Enjeu touristique également, parce que pour pouvoir continuer à attirer demain, notre trait de côte doit bien sûr préserver sa qualité environnementale.

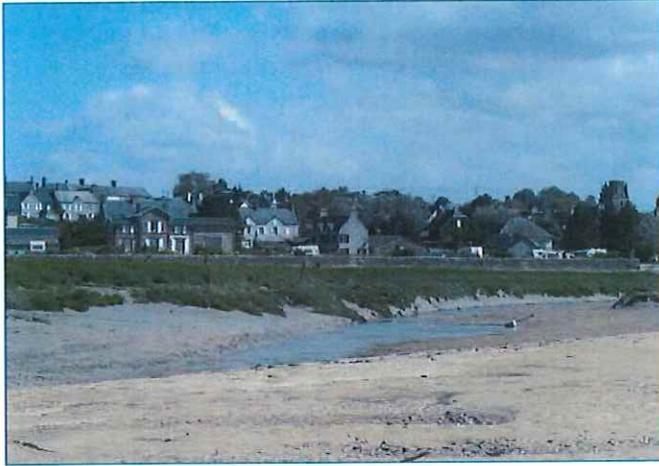
Mais un dossier essentiel qui n'en finit pas de se décanter, car les informations recueillies sont parfois contradictoires : c'est ainsi que J.B Doang, expert en assainissement et bon connaisseur de notre portion de littoral, attire notre attention sur l'incidence des directives européennes. Les relevés bactériologiques sont en effet effectués en conformité avec les normes édictées par les directives européennes. Mais ces relevés bactériologiques ne permettent pas de faire le distinguo entre les *Escherichia coli* de souche humaine et ceux de souche animale. Rien n'interdit bien sûr de pratiquer des relevés bactériologiques complémentaires permettant de faire cette distinction. Sauf à ce que les donneurs d'ordre préfèrent rester dans une zone de confort et ignorer l'importance relative des souches animales par rapport à celle des souches humaines. L'appréciation de ces souches humaines ou animales

Les environnements monotones étant perçus comme inadaptés, les lotissements risquent de donner le sentiment de se retrouver dans un environnement pavillonnaire. D'une certaine façon, le « lotissement à la campagne » est un contresens, parce que la campagne doit être fière d'être la campagne, parce que la campagne doit éviter de « singer la ville ». Il convient donc de préserver une campagne qui « fasse campagne », éviter si possible la création de trottoirs et intégrer cette aspiration à trouver un cadre de vie en résonance avec l'idéal d'autonomie. L'idée générale, c'est donc de prendre en compte l'évolution d'une société qui cherche à se réapproprier son héritage paysan. Donc, y regarder à 2 fois, avant d'implanter des trottoirs en bourg rural ou d'y lancer un projet de lotissement. Et si projet d'aménagement il doit y avoir, veiller à le traiter en intégrant ces aspirations.

donne par ailleurs lieu à des interprétations parfois divergentes. A en croire J.B Doang, les souches animales pourraient être moins toxiques que les souches animales. Mais de son côté, le Préfet vient au contraire de souligner la capacité de pollution des moutons qui serait 9 fois supérieures à celle des humains et celles des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif x 99 fois plus polluantes que les maisons raccordées au réseau d'assainissement collectif. Alarme enfin quant aux dysfonctionnements de la station d'épuration de Coutances pouvant générer des eaux parasites, notamment en période de fortes précipitations. En revanche, tout le monde s'accorde pour évoquer la multiplicité des facteurs pouvant contribuer à cette pollution, sans jamais les hiérarchiser : pollution générée par les systèmes d'assainissement collectifs ou non collectifs, pollution en provenance des élevages ou en provenance des épandages, pollution industrielle, etc...

Désormais, le temps presse. Faute d'apporter des solutions satisfaisantes à ce dossier, les conséquences pourraient être lourdes pour le Coutançais. La balle est désormais dans le camp de l'intercommunalité. Il faut donc souhaiter bonne chance à notre interco dans cette entreprise et la soutenir.

L'avifaune dans le havre



Le marais

Le havre de Regnéville est un ensemble remarquable : c'est un mélange de vasières et de bancs de sable qui sont propices à l'hébergement et la nourriture de différentes espèces.

Le havre est un site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des sites. La directive « habitats naturels-faune-flore » (directive CEE n°79/409) s'applique au havre ainsi qu'à l'estran dans le cadre de la directive européenne NATURA 2000.

Il bénéficie de différents classements en terme de protection, notamment sur le plan ornithologique :

- ▶ classé ZICO : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (plus haute protection européenne dans le cadre de la « directive Oiseaux »).
- ▶ classé ZNIEFF de type 1 et 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

Les ornithologues ont recensé environ 200 espèces d'oiseaux différentes dont l'espèce emblématique du havre, la Bernache cravant à ventre pâle (*Branta bernicla* Hrota), qui vient hiverner dans le havre en provenance du Nord Est du Groenland.



Courlis

C'est la première colonie en France par le nombre (1200/1300 individus). Elles viennent dans les havres car elles y trouvent une nourriture abondante et appropriée, témoin de la riche biodiversité du milieu : la puccinelle maritime, les zostères, les algues entéromorphes ainsi que des petits mollusques.

D'un point de vue général, les prés salés sont des écosystèmes très riches. On trouve également des courlis cendrés, des aigrettes, des huîtres pie, différents bécasseaux, des eiders, des chevaliers et toute une nuée de canards comme le beau canard tricolore, le Tadorne de Belon, des vanneaux huppés et des hérons cendrés qui guettent l'arrivée des mulets lors de la marée montante. Les plantes présentes sur les prés salés sont dites « halophytes » (qui vivent dans les milieux salés). Elles produisent environ 2 tonnes de matière sèche par hectare et par an, et ceci sans additif ou engrais.

On peut identifier sans trop de difficultés quelques plantes « piliers » des prés salés :

- ▶ l'obione, appelée localement glinette qui est pâturée par les moutons donnant cette saveur particulière à la chair des moutons dits « de pré salés ».
 - ▶ la puccinelle maritime poussant sous l'obione, qui est une petite herbe tendre dont raffolent les Bernaches.
- On trouve également d'autres espèces plus ou moins connues : la salicorne, dont la cueillette est réglementée, la soude, l'aster, le statice, le jonc, le plantain, le chiendent ou encore le chou/ betterave auxquels on adjoint le qualificatif « maritime » puisque qu'ils se situent tous dans un milieu salé.

La productivité en matière organique des herbues et vasières fournit donc une nourriture abondante aux différents animaux, petits et grands qui vivent dans le havre de Regnéville ou y transitent (car il y a des échanges entre les différents havres de cette côte Ouest Cotentin). Ce qui donne une valeur écologique très importante à ces havres pour tous les êtres qui y trouvent une réserve de nourriture indispensable à leur vie et leur croissance.

Gilles Panier



Hérons Garde Bœuf

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales de Gavray proposent un service de transport, assuré par des bénévoles.

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes de l'association peuvent en bénéficier, pour des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés (visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades ...). Une participation aux frais de déplacement du bénévole est demandée aux personnes transportées. Pour bénéficier de ce service, renseignez-vous après de la mairie, qui vous fournira la liste des bénévoles les plus proches de votre domicile.

Réunion des associations

La municipalité souhaite réunir tous les responsables d'associations afin de coordonner les animations de la saison 2018. Cette réunion aura lieu le 24 février à 9h30, salle des mariages.

Nettoyage du marais

Notez dès maintenant la prochaine date de nettoyage du marais : samedi 5 mai, 14h. Rdv devant la salle des mariages.

Conteneurs à poubelle

Après le ramassage collectif des poubelles le mardi, merci à toutes et tous de bien vouloir récupérer et ranger rapidement ses conteneurs, évitant ainsi qu'ils traînent ou tombent sur la voie publique.

Calendrier des associations

- ▶ **19 janvier, 16h30 et 20h, salle des mariages** Conférence autour de Anita Conti
Lundi, lundiasso@orange.fr
- ▶ **20 & 21 janvier, salle des fêtes** Représentations de « Sacré Georges » Troupe de théâtre de Regnéville sur Mer, contact : 06 80 60 19 53
- ▶ **25 février, 15h, salle des fêtes** Bal folk n'crêpes,, Houle ma Poule, contact : 02 33 47 36 80
- ▶ **5 et 6 mai** Foire aux plante Aseupe, contact : 06 30 98 13 88
- ▶ **3 juin** La journée des jardins Art et Loisir en Sienna
- ▶ **16 juin** Rassemblement du donjon Club Nautique Regnévillais <http://cnregnevillais.wixsite.com>

Eclairage public

Les horaires de l'éclairage public seront modifiés prochainement, et de façon unique sur toute la commune : les lampadaires resteront désormais allumés jusqu'à minuit tous les soirs.

Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi17h à 18h30
Mercredi7h à 18h30
Jeudi9h à 11h30
Samedi9h à 11h30

Renseignements

02 33 45 31 28
www.regneville-sur-mer.fr

Naissance et décès en 2017

Naissance : Airelle BIRAIS le 19 novembre à Saint-Lô.

Décès : Suzanne NAVARE née LEROUX le 09 février, Georges ESNOL le 13 mai, Raymond DELAUNAY le 10 juin, Paulette GAUTIER née ZELLWEGER le 14 juin à Caen, Michel BERGEOT, le 23 juillet à Regnéville, Juliette LUCE née LE MANIER le 07 octobre à Saint-lô, Michel DELIGEON le 15 octobre, Bernard BOCHÉ le 22 octobre à Montmartin, Pierre ENGUEHARD le 05 novembre à Coutances.

Très belles fêtes
de fin d'année
à tous !

